



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

### SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2017

Le quatre septembre de l'année deux mille dix sept, à dix sept heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eyguières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administratif et Financier, Clément Surein – Stagiaire, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

#### **Etaient excusés :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Michel Moucadel - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Villermey – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy.

**DELIBERATION N° BS-2017-10**

**Objet : Avis après arrêt du PLU de Paradou**



**Monsieur le Président expose :**

- Que le Comité syndical du 15 juin 2016 a adopté un dispositif interne permettant au Parc de remplir ses obligations réglementaires d'avis donnés sur les PLU et les SCOT, notamment.
- Que ce dispositif repose sur la création d'une commission de travail ad hoc « PLU » composée des co-présidents des 6 commissions thématiques dont le rôle est de préparer l'avis formel du Bureau syndical sur les PLU, d'accompagner les Communes dans leurs démarches, d'assurer la prise en compte des orientations et objectifs de la charte dans les documents de planification territoriale.
- Que cette commission s'est réunie, le 21 avril 2017 pour travailler sur le PLU de Paradou, en présence de ses représentants, élus et techniques, et a proposé un avis avant arrêt en échange direct avec la Commune, partagé en Bureau syndical (du même jour).
- La Commune a arrêté son PLU en date du 7 juin 2017. Une nouvelle commission PLU-SCOT se réunie donc le 4 septembre 2017 pour proposer un avis dans le cadre de la consultation des PPA au Bureau syndical.
- Cette commission propose au Bureau :

**Un avis favorable assorti d'une réserve simple :**

L'OAP du Méindray étant l'occasion d'exprimer un urbanisme réparateur à la hauteur des enjeux du PLU, il est, de ce fait, proposé de compléter l'OAP du Méindray avec des recommandations allant vers une ambition plus forte en matière d'urbanisme environnemental (une nouvelle marque pour Paradou) et avec des exemples d'aménagement ou équipements permettant de répondre à l'enjeu de performance environnementale, d'exemplarité, et d'adaptation au changement climatique.

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau Syndical,**

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,



**Décide :**

- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre suivant les signatures  
pour extrait conforme.  
**le Président**

**Jean Mangion**

